
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 août 2006
Séance tenue le 29 août 2006

Résolution: CM06 0528

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et le boulevard Rosemont / Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal en vertu de l'article 89.1 de la Charte de la Ville

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et le boulevard Rosemont », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et le boulevard Rosemont »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

Colette Fraser
Greffière adjointe

Règlement: P-06-032

Signée électroniquement le 1er septembre 2006

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 août 2006
Séance tenue le 29 août 2006

Résolution: CM06 0529

Avis de motion et adoption d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) / Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal en vertu de l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) »;
- 2- de soumettre, conformément au paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Adopté à l'unanimité.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

(certifié conforme)

Colette Fraser
Greffière adjointe

Règlement :P-04-047-29

Signée électroniquement le 1er septembre 2006